

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
séance du 22/01/2024

L'an 2024 et le 22 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Membres	Convoqués	Présents	Excusés	Pouvoir
DANEDE Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VERGNAUD David	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ROUHAUD Henri	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
GENTET Frédéric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
JOUBERT Corinne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
COMTE Bernadette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BENOIT Christine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BEYLOT Anthony	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Laurent DANEDE
BOUTENEGRE Amandine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
BUFFARD Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
FRANCOIS dit CHARLEMAGNE Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
HAULBERT Ludovic	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
MEURAILLON Christelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	David VERGNAUD
NEBOUT Sergine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VISSAC Stéphane	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Secrétaire de Séance : M. VERGNAUD David

ORDRE DU JOUR

- A** Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- B** Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUi
- C** Prime Pouvoir d'Achat
- D** Forfait Mobilité durable
- E** Modification de la Commission Communication
- F** Assurance des Risques statutaires – proposition de contrat de groupe
- G** Modification contrat agent
- H** RPQS SIAEP Karst de la Charente
- G** Questions diverses

réf 202401 : Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Monsieur le Maire lit le compte-rendu du 27 novembre 2023 et demande au conseil municipal s'il y a des modifications.

Aucune remarque n'étant faite, le conseil municipal approuve le compte-rendu du 27 novembre 2023.

Vote à l'UNANIMITE :

POUR : 12 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix

réf 202402 : Modification des Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLUi

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la modification de l'échéancier des deux AOP de la commune de Tourriers.

Vu la délibération n°2022038 du 26 septembre 2022 portant avis de la commune sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Cœur de Charente,

Vu la délibération 20230427-06 du 27 avril 2023 de la communauté de Communes Cœur de Charente portant approbation du plan local d'urbanisme intercommunal Cœur de Charente,

Vu les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la Commune de Tourriers définies dans le PLUi

Vu les principes d'aménagement applicables à tous les secteurs concernés par une OAP détaillée,

Considérant le contexte de l'échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation, détaillé dans la page 39 de l'annexe OAP du PLUi, il est considéré que chaque zone peut être adaptée et donc intervertie pour répondre à d'éventuelles évolutions dans les priorités communales.

Il est proposé au conseil municipal de porter modification de l'échéancier des 2 OAP et donc d'intervertir les secteurs « Bas de Puymartin » et « L'Ouchelette » afin d'ouvrir le droit à construire des parcelles à court terme sur le secteur « L'Ouchelette ».

Nom de secteur : Bas de Puymartin

Logements attendus : 6

Type d'OAP : détaillée

Echéancier voté au PLUi : 0 à 3 ans

Echéancier du 22 janvier 2024 : 3 à 6 ans

Nom de secteur : L'Ouchelette

Logements attendus : 8

Type d'OAP : détaillée

Echéancier voté au PLUi : 3 à 6 ans

Echéancier du 22 janvier 2024 : 0 à 3 ans

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **DECIDENT** d'intervertir l'échéancier des 2 OAP – Bas de Puymartin et L'Ouchelette

Vote à l'**UNANIMITE** :

POUR : 12 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix

réf 202403 : Prime Pouvoir d'Achat (délibération de principe)

Monsieur le Maire évoque le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 instituant la prime pouvoir d'achat (PPA), créée en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics.

L'assemblée délibérante peut instituer cette prime selon des plafonds, sans caractère obligatoire.

Monsieur le maire rappelle que, si l'assemblée délibérante décide de mettre en place la PPA, la commune devra saisir le CST du centre de gestion de la Charente, puis délibérer après avis de ce CST.

Monsieur le Maire propose de mettre en place la prime pouvoir d'achat pour les agents de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **DECIDENT** de mettre en place la Prime Pouvoir d'Achat pour les agents de la commune.

Vote à la **MAJORITE** :

POUR : 11 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 1 Voix

Le projet de délibération sera envoyé au centre de gestion de la fonction public pour avis auprès de la prochaine séance de CST.

Forfait Mobilité Durable

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 agents ont fait la demande du forfait mobilité durable et ont envoyé leur attestation sur l'honneur le 14 décembre dernier, pour au moins 100 déplacements dans l'année.

La commune a délibéré le 14 mars 2022 pour la mise en place de ce forfait ainsi que selon les modalités d'attribution et de versement au profit des agents de la commune.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les modalités du FMD est fixé à :

- 100€ lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours ;
- 200€ lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours ;
- 300€ lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours ;

réf 202404 : Modification de la commission COMMUNICATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE souhaite intégrer le Commission COMMUNICATION.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **DECIDENT** d'intégrer Régis FRANCOIS dit CHARLEMAGNE dans la commission COMMUNICATION

Vote à l'**UNANIMITE** :

POUR : 12 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix

réf 202405 : Assurances des risques statutaires – proposition de contrat de groupe

- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des assurances ;
- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 ;
- Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de Tourriers de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques ;

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **DECIDENT**

Le président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente est habilité à souscrire pour le compte de la commune de Tourriers des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- AGENTS TITULAIRES ou STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL
 - Décès
 - Accidents du travail – Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.
- AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :
 - Accidents du travail – Maladies professionnelles
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2025
- Régime du contrat : Capitalisation

Vote à l'**UNANIMITE** :

POUR : 12 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix

Modification d'un contrat agent

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un agent technique de la commune, chargé de l'entretien aux écoles, réalise depuis de nombreux mois des heures complémentaires dans le cadre de l'exercice de ses missions et conformément à la demande de son responsable hiérarchique et des élus. Ce besoin d'heures complémentaires a été renforcé par l'absence pour maladie d'un autre agent (15 mois environ en 2 ans) puis sa mise en position de temps partiel thérapeutique depuis octobre 2023.

Un agent ne peut pas réaliser de manière récurrente des heures complémentaires. Si ces heures deviennent nécessaires et habituelles, le contrat de l'agent doit être ajusté en conséquence.

L'agent a actuellement un contrat annualisé de 20 heures par semaine. Le nombre d'heures réalisé chaque semaine est au minimum de 28 heures en moyenne en considérant un temps de travail annualisé.

Les membres du conseil demandent à avoir plus d'information sur l'emploi du temps et les heures effectuées.

Monsieur le Maire décide de reporter ce point.

réf 202406 : RPQS SIAEP Karst de la Charente

Monsieur le Maire Informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Karst de la Charente a transmis son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'exercice 2022, conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport a été approuvé par le SIAEP du Karst de la Charente le 13 novembre 2023.

Monsieur le Maire donne lecture succincte du rapport et précise qu'il peut être consulté dans son intégralité en mairie.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- **APPROUVENT** le RPQS – Exercice 2022 du SIAEP du Karst de la Charente

Vote à l'UNANIMITE : POUR : 12 Voix, CONTRE : 0 Voix, Abstention : 0 Voix

Points pour informations :

Monsieur le Maire informe que :

- la directrice de l'école demande un changement d'horaires pour la pause méridienne (12h-13h30) et le maintien à 4 jours. Le conseil d'école va statuer.
- le FIPHFP a remboursé 483€ pour le matériel adapté pour l'agent d'entretien.
- un agent technique vient d'être accepté par la commission médicale en congé longue maladie à compter de mars 2023, pour une durée maximale de 3 ans.
- le règlement budgétaire et financier a été rédigé : Il convient de délibérer éventuellement lors d'un prochain conseil.
- les prochaines dates de réunions (commission Finances le 5 février et le 25 mars / conseils municipaux le 11 mars et le 8 avril 2024).
- la réunion de concertation pour l'aménagement du parking de l'école a eu lieu le 15 janvier avec la directrice de l'école, les parents d'élèves, les agents communaux, et les membres de la commission. Une autre réunion est prévue le 7 février 2024.
- les aérothermes de la salle polyvalente sont tombés en panne. Des chauffages portatifs ont été loués pour une période de 3 mois.
- le recensement de la population a bien avancé (42%). Les agents recenseurs ont participé à une réunion de formation avec les autres agents recenseurs des communes du secteur. Lors de cette rencontre, elles ont échangé avec d'autres agents et ont constaté que la rémunération est inférieure par rapport à certaines communes de la même strate. Monsieur le Maire demande au conseil municipal un avis. Il en ressort qu'un bon d'achat leur sera donné en plus de leurs indemnités.

Questions diverses :

- David Vergnaud propose au conseil municipal de programmer 2 séances de formation aux gestes qui sauvent en partenariat avec Groupama pour les habitants de Tourriers – 2 dates en samedis sont proposées : 2 mars et 6 avril 2024 (groupe de 12 personnes).
- David Vergnaud indique qu'il y a un problème de chauffage à l'école et qu'il y aurait lieu de programmer les périodes de chauffe et les températures afin de limiter les dépenses énergétiques. Henri Rouhaud informe qu'un programmeur a été installé lors des travaux mais qu'il convient de


vérifier son fonctionnement. Monsieur le maire informe que le conseiller en énergie du PETR doit intervenir sur les bâtiments communaux dans les prochains jours.

-Henri Rouhaud informe qu'il a été interpellé car les enfants qui prennent le bus à 7h le matin et qui viennent de la route de Bouffanais à pied sont dans le noir. Il demande si l'éclairage public peut être allumé à 6h30 au lieu de 6h45. Le conseil municipal accepte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clos la séance à 22h25.

Après approbation du conseil municipal en date du 11 mars 2024

Le secrétaire de séance,
David VERGNAUD



Le Maire,
Laurent DANEDE

